COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES Séance du 18 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers : 23	En exercice : 21	Qui ont pris part aux délibérations : 18

<u>Etaient présents</u>: Mrs BASTIANINI Jean-Pierre; ERRACARRET Dominique; DUPONT Raymond; LESCOUTE Roger; LACRAMPETTE Roger; LARROQUE Jean-François; PERRUT Jean-François; POEYDOMENGE Guy; SEMPASTOUS Jean-Paul.

Mmes BARON Marie-Paule; CAMES Colette; COLORADO Béatrice; COMPAGNET Annie;

 ${\tt CORONADO\ Danielle\ ;\ DANTIN\ Geneviève\ ;\ HUILLET\ Paule\ ;\ PAMBRUN\ Michèle\ ;}$

Excusés : Mmes. PENALVER Joëlle ; CAZAUX Christine ; M MARTIN Claude

Procurations: Mme CAZAUX Christine donne procuration à M BASTIANINI Jean-Pierre.

Date de convocation : 12 Octobre 2016 Mr SEMPASTOUS a été nommé secrétaire.

Mr LESCOUTE Roger, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Un Conseiller Municipal a donné procuration. Le nombre de votants est de 18.

M le Maire débute la séance.

Examen de l'ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Juillet 2016

M le Maire demande s'il y a des observations au Procès-Verbal du 11/07/2016.

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 11/07/2016

Sujet n°1: Information sur l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde. Il donne la parole à M PARROT, Directeur Général des Services.

M PARROT présente l'avancement du dossier. Il explique que le Poste de Commandement sera organisé en plusieurs équipes. Il précise que des réunions seront organisées par équipe.

M le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent s'inscrire dans des équipes.

Plusieurs élus répondent comme indiqué dans le tableau :

:FONCTIONS	ELUS RESPONSABLES ET SUPPLEANTS	BENEVOLES - PERSONNES RESSOURCES
Direction / Coordination	Mr LESCOUTE Mr DUPONT	
Responsable des Actions Communales	M POEYDOMENGE	
Secrétariat et Cellule de Réponse aux usagers	BARON Marie-Paule Suppléante : COLORADO Béatrice	Mme PAMBRUN
Equipe Populations	Mme CAZAUX Suppléante : Mme COMPAGNET	
Equipe Infrastructures – Voirie	HUILLET Pierre Jean Suppléante : CORONADO Danièle	M LARROQUE
Equipe <u>Lieux</u> <u>Publics et ERP –</u> <u>Manifestations</u>	SEMPASTOUS Jean-Paul Suppléante : HUILLET Paule :	M LACRAMPETTE
Equipe <u>Logistique</u>	BASTIANINI Jean-Pierre Suppléante : CAMES Colette	M PERRUT M ERRACARRET

M PARROT explique qu'un appel à bénévole sera lancé via le site internet et le bulletin municipal. Par ailleurs, un formulaire sera diffusé pour renseigner les personnes dites vulnérables.

Enfin il présente une brochure intitulée Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui pourra être diffusé.

Sujet n°2 : Accessibilité : Agenda de mise en accessibilité des Etablissements Municipaux Recevant du Public

Délibération N48/2016

M le Maire explique qu'un rapport de diagnostic accessibilité handicapé pour les ERP a été établi par la société APAVE en août 2015. Ce diagnostic a concerné : la Mairie ; l'Accueil de Loisirs ; le Restaurant Bar du Lac ; l'Espace Jean Jaures ; la Salle Polyvalente ; l'Eglise.

Sur cette base différents travaux ont déjà été réalisés et des priorités ont été affirmées.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser les décisions et de mettre en œuvre un programme d'action sur trois ans. Le compte rendu détaillé de la commission du 09/09/2016 détaillant les travaux était annexé à la convocation.

Il propose le calendrier suivant :

SITE ET PRECONISATIONS	COUT	2016	2017	2018	2019
MAIRIE : total	20 770 €	- €	18 380 €	2 390 €	- €
ACCUEIL DE LOISIRS	12 500 €	- €	- €	1 050 €	11 450 €
BAR DU LAC	3 700 €	270 €	- €	- €	3 430 €
Espace Jean Jaures	10 610 €	- €	9 560 €	1 050 €	- €
Salle Polyvalente	13 300 €	- €	7 450 €	5 850 €	- €
Eglise	100 €	100 €	- €	- €	- €
TOTAL	60 980 €	370 €	35 390 €	10 340 €	14 880 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

L'agenda de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public tel que proposé.

Sujet $n^{\circ}3$: Avis sur l'enquête publique en cours du 12/09/2016 au 12/10/2016

Délibération N49/2016

M le Maire rappelle que du 12/09/2016 au 12/10/2016 une enquête publique est ouverte en marie de Soues concernant des aménagements hydrauliques et la réalisation d'un ensemble commercial sur la ZAC du Parc de l'Adour.

Cette enquête publique est préalable à la délivrance:

- d'une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau pour les aménagements hydrauliques
- d'un permis d'aménager pour la création d'un bassin d'expansion de crues
- de deux permis de construire pour un centre commercial et un pôle auto
- d'un permis de construire pour un magasin de bricolage
- d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les trois lots du centre commercial

Le dossier d'enquête est à la disposition du public en mairie de SOUES.

Le Conseil Municipal est amené à rendre un avis sur ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les enjeux de ce projet, au niveau de l'emploi, de l'aménagement économique et commercial de l'agglomération Tarbaise, et de l'accès aux services pour les habitants de la Commune de SOUES,

Considérant que le projet prend en compte la nécessité d'une bonne intégration paysagère et environnementale, et que les porteurs de projets ont tenu compte des observations de la municipalité pour une bonne intégration des infrastructures dans l'urbanisme communal,

Par 17 voix Pour et une abstention (M Jean François PERRUT)

DONNE

Un avis très favorable à ce projet

Sujet n°4 : Avis sur le nom de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du canton d'Ossun, de Bigorre Adour Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe Adour Alaric, du Syndicat Mixte du SCOTTOL et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric. *Délibération N50/2016*

M le Maire propose le nom suivant : Tarbes Lourdes Pyrénées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour et 4 abstentions : M BASTIANINI, Mme PAMBRUN, Mme HUILLET et M ERRACARRET.

PROPOSE

Le nom **TARBES LOURDES PYRENEES** pour la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Sujet n° 5: Mise à jour de la liste et de la longueur des voiries municipales suite à l'intégration des espaces publics de plusieurs lotissements.

Délibération N51/2016

M le Maire explique que plusieurs voiries ont été intégrées dans le domaine public communal :

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation ancienne	Longueur (mètre linéaire)	REMARQUES
			430	
AM	PASTEUR	430	186	Aménagements complémentaires de la voirie (ilots d'accès + impasse rue Jean Jaures)
AA	Alstom		817	Intégration de la voire ALSTOM
AD	Rue J BRUYERE		104	Intégration lotissement "les vignes"
AE	Rue Marc CENAC		171	Intégration lotissement "prè-Senmartin"
AE	Rue ST EXUPERRY		123	Intégration lotissement "Pourtalet"
AB	Rue G PELOT		155	Intégration lotissement "Square Rochefougère"
AL	Impasse Gabriel PERI		110	Aménagements des impasses
AK	Impasse de la Poste		101	Aménagements des impasses
AD	Rue G SAND		141	Intégration lotissement "les vignes"
AD	Rue Jules VERNES		78	Intégration lotissement "les vignes"
	TOTAL GENERAL		1 986	

La longueur de la voirie municipale passe ainsi de 16 685 mètres linéaires à 18 671 mètres linéaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à m'unanimité

APPROUVE

La nouvelle longueur de voirie

PRECISE

Que le nouveau tableau actualisé de la voirie communale est annexé à la présente.

Sujet n° 6 : Convention avec l'association Foyers Ruraux pour l'animation du périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017

Délibération N52/2016

M le MAIRE rappelle les deux délibérations du 06 JUIN 2015 décidant de déclarer en accueil de loisirs les temps périscolaires du soir, et approuvant la prestation de FOYERS RURAUX 65-31 pour la gestion de cette activité.

Il s'agit de soutenir Foyers Ruraux dans la mise en œuvre du programme d'animation des temps périscolaires (hors matin) pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût total est de 11 698 € pour l'année scolaire. Il s'agit aussi de mettre à disposition le personnel et les locaux nécessaires. Le projet de convention est annexé à la présente. M le Maire précise que le coût de la prestation diminue, passant de 18 890 € à 11 698 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La convention avec Foyers Ruraux pour l'année scolaire 2016-2017

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Sujet n°7 : Création de deux emplois occasionnels pour le remplacement de deux agents en arrêt maladie

Délibération 53/2016

M le Maire fait le point sur les emplois au sein de la Commune ainsi que sur les changements qui ont été réalisés ces derniers mois :

- Quatre départs en retraite : deux au service administratif, un en maternelle, un à l'entretien
- Trois agents en arrêt suite à des opérations chirurgicales

Au niveau des services administratif un agent est en arrêt maladie (suite à opération) qui risque de se prolonger sans que l'on puisse en prévoir la durée. La Commune a fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion. Il propose de prévoir le renouvellement (contrat occasionnel) si l'agent en maladie devait être renouvelé.

Au niveau du service garderie/ALAE/TAP et entretien, un autre agent est en arrêt (suite à opération) qui là aussi risque de se prolonger. Il propose de prévoir le renouvellement (contrat occasionnel).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

De créer deux postes d'emploi non titulaire occasionnel pour faire face au remplacement de deux agents non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La rémunération sera déterminée en référence au grade d'adjoint administratif 2ème classe.

Sujet $n^{\circ}8$: Recrutement de deux agents en contrats CUI – CAE à la maternelle et aux services d'entretien et de garderie.

Délibération 54/2016

Mr le Maire explique que deux jeunes personnes ont souhaité bénéficier d'un contrat aidé afin d'acquérir de la formation et de l'expérience professionnelle. Pour la Commune, ces recrutements permettraient de renforcer les effectifs.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

de créer deux postes d'Agents des écoles dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » pour une durée initiale de 12 mois renouvelable deux fois maximum. La durée du travail est fixée selon les nécessités de service dans la limite de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE

Mr le Maire ou son premier adjoint à signer tous les actes y afférents.

Sujet n°9: Paiement de la franchise de 141 euros dans le cadre d'un accident

Délibération 55/2016

Mr le Maire explique que Suite à un dégât survenu à un véhicule sur un trottoir municipal, la responsabilité de la commune est engagée. Par courrier du 25 mai 2016, l'assurance MMA confirme la responsabilité et appelle le paiement de la franchise.

Il convient donc de payer la franchise de l'assurance qui s'élève à 141 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

De payer la franchise de 141 euros à l'assurance MMA dans le cadre du sinistre du 17/11/2015.

AUTORISE

M le Maire à signer tous les actes y afférents.

Sujet n° 10 : Avenant de 753,81 € TTC aux marchés de travaux des vestiaires – lot électricité Délibération 56/2016

M le Maire explique qu'il a été nécessaire d'installer une commande temporisée pour les chauffages des vestiaires ce qui permettra des économies importantes. L'avenant 1 du lot 9 voté par délibération du 11 juillet 2016 doit être modifié.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

APPROUVE

La signature de l'avenant au marché de travaux suivant : Lot 9 Electricité : augmentation de l'avenant N°1 de 735.81 € TTC ; Après correction le nouveau montant du marché est de 22 436.32 € TTC

Sujet n° 11 : Vente de la parcelle AN 103 de 2 547 m² au prix de 6 €/m².

Délibération 57/2016

M le Maire explique qu'un particulier a exprimé le souhait d'acquérir la parcelle AN 103. Ce terrain n'ayant pas d'utilité pour la Commune il propose de vendre le terrain.

L'avis des domaines a été sollicité mais n'a pas encore été rendu.

Il propose de céder le terrain au prix de 6€/m².

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

La vente de la parcelle AN 103 au prix de 6e / m²

Sujet n° 12: Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

Délibération 58/2016

M le Maire rappelle que depuis la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire la commune fait appel à des intervenants extérieurs pour proposer des animations.

Pour l'année scolaire 2016-2017 il s'agit de :

Passing Ecole de Cirque : 561 €

Dans 6 T : 440 €

- PSA 65 (Boxe) : 21,5€/heure pour 5 heures d'intervention

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

Les interventions dans le cadre des TAP telles que proposées

AUTORISE

M le Maire à signer tous les actes y afférents.

Sujet n° 13: Interventions de l'association PARLEM

Délibération 59/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enseignement de la langue occitane à l'école maternelle par le biais de l'association « PARLEM » depuis l'année scolaire 2009-2010. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le Président du Département des Hautes Pyrénées et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et correspond au programme de référence pour le développement de l'enseignement de la langue et de la culture occitane publié par Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse le 26/06/2009.

Pour l'année scolaire 2016-2017 trois classes sont concernées pour un coût annuel de 975 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

La poursuite de de cette opération pour trois classes de l'école maternelle pour l'année scolaire 2016-2017 pour un coût de 975 €.

AUTORISE

Mr le Maire à signer tous les actes y afférents.

Questions diverses

COMPTEURS LINKY:

M le Maire fait état de nombreuses questions de Souessois sur la dangerosité des compteurs Linky. Il donne lecture d'un tract syndical informant sur ce compteur. La mise en place de ces compteurs est rendue obligatoire par la loi. Cela sert à relever les consommations électriques à distance, détecter les pannes et intervenir à distance. Il n'y a pas d'ondes dangereuses ni de risques d'incendie.

Il conclut en disant que cette technologie ne semble pas être dangereuse mais qu'elle est controversée et que nous risquons d'avoir d'autres questions posées par les habitants.

PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION

M le Maire informe du Plan Préfecture Nouvelle Génération qui a été présenté par la Préfecture aux Maires des Communes des Hautes Pyrénées. La Préfecture ne fera plus les cartes d'identité ni les permis de conduire. Ces taches seront déléguées aux communes équipées. Pour ce qui nous concerne ce sera Séméac, Aureilhan ou Tarbes.

<u>LA POSTE. MOTION du Conseil Municipal de SOUES du 18/10/2016, « Non au démantèlement de notre Bureau de Poste »</u>

Délibération 60/2016

M le Maire informe avoir reçu le Directeur Départemental de la Poste. Ce dernier nous a fait part d'une baisse de fréquentation du bureau de poste de SOUES.

Cette baisse, selon lui, fait qu'aujourd'hui le besoin d'ouverture, pour couvrir la charge réelle constatée de travail, serait de 15 heures par semaine. Le bureau de SOUES n'étant pas en zone prioritaire, la Poste envisage donc de réduire les horaires.

Le Directeur a proposé deux autres solutions. L'agence postale gérée par la Mairie, compensée à hauteur de 1001 €/mois, ou par un commerce, compensée à hauteur de 340 €/mois.

M LESCOUTE propose une motion ainsi que l'édition d'une banderole.

Le Conseil Municipal A l'unanimité **APPROUVE** la Motion telle que annexée à la présente.

FETES DE SOUES

M le Maire informe le Conseil Municipal que les fêtes de SOUES se dérouleront le Week End du 18 Octobre 2017 pour décaler la date avec les fêtes de Tarbes.

Malheureusement le 18 Octobre il y aura les élections législatives. L'invitation habituelle des communes limitrophes ne pourra donc pas se faire le dimanche. Elle devra se faire le samedi ou le vendredi.

Présidence du SMTD

M POEYDOMENGE informe l'assemblée qu'il quittera son poste de Président du SMTD au prochain conseil syndical. En effet, la réorganisation territoriale modifie les représentations.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé est clos, le 11/07/2016 à 21H30,

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 18/10/2016 :

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>Délibération 48/2016</u>	Sujet n°2 : Accessibilité : Agenda de mise en accessibilité des Etablissements Municipaux Recevant du Public	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 49/2016</u>	Sujet n°3 - Avis sur l'enquête publique en cours du 12/09/2016 au 12/10/2016	Adoptée Pour : 17 - Contre : 0 Abstention : 1
<u>Délibération 50/2016</u>	Sujet n°4: Avis sur le nom de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du canton d'Ossun, de Bigorre Adour Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe Adour Alaric, du Syndicat Mixte du SCOTTOL et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric	Adoptée Pour : 14 - Contre : 0 Abstention : 4
<u>Délibération 51/2016</u>	Sujet n° 5 : Mise à jour de la liste et de la longueur des voiries municipales suite à l'intégration des espaces publics de plusieurs lotissements	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 52/2016</u>	Sujet n° 6 : Convention avec l'association Foyers Ruraux pour l'animation du périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 53/2016</u>	Sujet n°7 : Création de deux emplois occasionnels pour le remplacement de deux agents en arrêt maladie	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 54/2016</u>	Sujet n°8: Recrutement de deux agents en contrats CUI – CAE à la maternelle et aux services d'entretien et de garderie	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 55/2016</u>	Sujet n°9: Paiement de la franchise de 141 euros dans le cadre d'un accident	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0

Ont signé le procès-verbal contenant 10 pages dont 2 pages de signature, et 8 pages d'annexes.

BARON Marie-Paule	BASTIANINI Jean-Pierre	CAMES Colette	CAZAUX Christine Excusée – donne pouvoir à JP BASTIANINI
COLORADO Béatrice	COMPAGNET Annie	CORONADO Danielle	DANTIN Geneviève
DUPONT Raymond	ERRACARRET Dominique	HUILLET Paule	LACRAMPETTE Roger
LARROQUE Jean-François	LESCOUTE Roger	PAMBRUN Michèle	
PERRUT Jean François	POEYDOMENGE Guy	SEMPASTOUS Jean-Paul	

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 18/10/2016 :

Délibération 56/2016	Sujet n° 10 : Avenant de 753,81 € TTC aux marchés de travaux des vestiaires – lot électricité	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 57/2016</u>	Sujet n° 11 : Vente de la parcelle AN 103 de 2 547 m² au prix de 6 €/m².	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
Délibération 58/2016	Sujet n° 12 : Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
Délibération 59/2016	Sujet n° 13 : Interventions de l'association PARLEM	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
Délibération 60/2016	MOTION du Conseil Municipal de SOUES du 18/10/2016, « Non au démantèlement de notre Bureau de Poste »	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0

Ont signé le procès-verbal contenant 10 pages dont 2 pages de signature, et 8 pages d'annexes.

BARON Marie-Paule	BASTIANINI Jean-Pierre	CAMES Colette	CAZAUX Christine Excusée – donne pouvoir à JP BASTIANINI
COLORADO Béatrice	COMPAGNET Annie	CORONADO Danielle	DANTIN Geneviève
DUPONT Raymond	ERRACARRET Dominique	HUILLET Paule	LACRAMPETTE Roger
LARROQUE Jean-François	LESCOUTE Roger	PAMBRUN Michèle	
PERRUT Jean François	POEYDOMENGE Guy	SEMPASTOUS Jean-Paul	

VOIRIE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SOUES

RELEVE DES RUES PAR SECTION

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation ancienne mètres	Nouvelle situation au 18/10/2016 mètres	REMARQUES
AA	Chemin du CLAUZIER PROLONGE	265	265	
AA	Georges NERISSON	475	475	
AB	19 MARS 1962 (en partie)	270	270	
AB	Henri BARBUSSE (en partie)	600	600	
AB	Henri BARBUSSE			
AB	Voirie CITE BOIS	400	400	
AB	Aimé BOUCHA YE	460	460	
AB	Noël CLA VERIE	300	300	
AB	Georges CLEMENCEAU	105	105	
AB	Pierre CORNEILLE	185	185	
AB	Ambroise CROIZAT	180	180	
AB	Victor HUGO	180	180	
AB	Jean JAURES	240	240	
AB	Impasse Jean JAURES	90	90	
AB	Honoré LAPORTE (en partie)	320	320	
AB	MOLIERE	195	195	
AB	Impasse Alfred NIGOU	120	120	
AB	Jean-Jacques ROUSSEAU	55	55	
AB	Maurice THOREZ	170	170	
AC	19 MARS 1962 (en partie)	60	60	
AD	ARAGON	220	220	
AD	Jacques DUCLOS	590	590	
AD	FLAUBERT	80	80	
AD	Jules V ALLES (en partie)	210	210	
AD	VOLTAIRE (partie)	90	90	
AE	Clément ADER (en partie)	400	400	
AE	Maryse BASTIE	100	100	
AE	Pierre BERRY	110	110	

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation ancienne mètres	Nouvelle situation au 18/10/2016 mètres	REMARQUES
AE	Louis BLERIOT	220	220	
AE	Hélène BOUCHET	230	230	
AE	Impasse Hélène BOUCHET	40	40	
AE	Roland GARROS	210	210	
AE	du Maquis	350	350	
AE	Jean MERMOZ	130	130	
АН	Clément ADER (en partie)	250	250	
АН	Caroline AIGLE	90	90	
АН	J. AURIOL	125	125	
АН	Impasse J. AURIOL	35	35	
АН	MONTAIGU	80	80	
АН	des PYRENEES	570	570	
АН	Impasse SEMPASTOUS	80	80	
АН	du VIGNEMALE	70	70	
AI	Emile DIVERCHY	290	290	
AI	LEV ANDOWSKY	155	155	
Al	de la POSTE	220	220	
AK	BAUDELAIRE	210	210	
AK	Passage BAUDELAIRE	70	70	
AK	Impasse André FOURCADE	70	70	
AK	André FOURCADE (en partie)	500	500	
AK	Henri LAFAILLE	180	180	
AK	LAMARTINE	110	110	
AK	Honoré LAPORTE (en partie)	560	560	
AK	Louise MICHEL	140	140	
AK	Impasse Louis MICHEL	40	40	
AK	Roger MOUCHET	190	190	
AK	Passage Gabriel PERI	135	135	
AK	Jules V ALLES (en partie)	140	140	
AK	VOLTAIRE (partie)	410	410	
AK	Emile ZOLA	375	375	

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation ancienne mètres	Nouvelle situation au 18/10/2016 mètres	REMARQUES
AL	du 8 MAI	145	145	
AL	Raymond AUBERT	130	130	
AL	Henri BARBUSSE (en partie)	130	130	
AL	Albert DELESCLUSE	70	70	
AL	Robert DEST ARAC		30	
AL	Colonel FABIEN	30	180	
AL	André FOURCADE (en partie)	500	500	
AL	Fernand LAMAZE		360	
AL	Georges LASSALLE	100	100	
AL	Impasse Georges LASSALLE	35	35	
AL	Jean MOULIN	460	460	
AL	Gabriel PERI	240	240	
AL	REPUBLIQUE	100	100	
AM	Impasse ARBIZON	70	70	
AM	GAGARINE	160	160	
AM	Impasse Fernand LAMAZE	100	100	
AM	PASTEUR	430	616	Aménagements complémentaires de la voirie (ilots d'accès + impasse rue Jean Jaures)
AM	Impasse Louis PASTEUR	210	210	
AN	Rue de l'Agriculture	340	340	
AN	Impasse Jean Maumus (ancien chemin du PESCADOU)	100	100	
AA	Alstom		817	Intégration de la voirie
AD	Rue J BRUYERE		104	Intégration lotissement "les vignes"
AE	Rue Marc CENAC		171	Intégration lotissement "prè-Senmartin"
AE	Rue ST EXUPERRY		123	Intégration lotissement "Portalet"
АВ	Rue G PELOT		155	Intégration lotissement "Square Rochefougère"
AL	Impasse Gabriel PERI		110	Aménagements des impasses
AK	Impasse de la Poste		101	Aménagements des impasses
AD	Rue G SAND		141	Intégration lotissement "les vignes"
AD	Rue Jules VERNES		78	Intégration lotissement "les vignes"
	TOTAL GENERAL	16 685	18 671	

MOTION

Du Conseil Municipal de <u>SOUES</u> du 18/10/2016 Non au démantèlement de notre Bureau de Poste

Le 09 septembre 2016 le directeur de la Poste a rendu visite au maire de SOUES pour lui annoncer que :

- Le bureau de poste était sous fréquenté
- La direction de la Poste en tirait la conséquence qu'il fallait encore diminuer les plages d'ouverture horaire au public.
- La Direction proposait en outre deux solutions :
 - o Installer un bureau postal dans un commerce du village
 - Ou un bureau communal : implantation d'un Bureau dans un local de la mairie

Ces propositions qui entraîneront à court terme la fermeture complet du service public postal sont INACCEPTABLES!

- Nous considérons que la poste doit demeurer un service public au service de l'intérêt général
- La population de SOUES a besoin d'un service de proximité. Une partie de la population vieillit et a de grosses difficultés pour se déplacer.
- Les services de la poste : courrier, mandat, boite postale sont indispensables à la vie du village
 - o Services de santé
 - o Mairie
 - o Commerce
 - Activités des entreprises et de l'artisanat
 - o Banque, etc ...:
- Le Conseil Municipal de SOUES « unanime » s'oppose à ce projet de démantèlement
- S'insurge contre la méthode de la Poste qui consiste à justifier l'abandon du service public par la baisse de fréquentation, alors que cette baisse de fréquentation est due à la diminution de la qualité du service public rendu aux usagers à Soues.
- Le Conseil Municipal exige le maintien du bureau de poste avec toutes ses prérogatives de service public et avec des horaires adaptées aux besoins de la population et des entreprises
- Le Conseil Municipal appelle la population à se mobiliser en signant massivement la pétition demandant le maintien de notre bureau de poste à SOUES